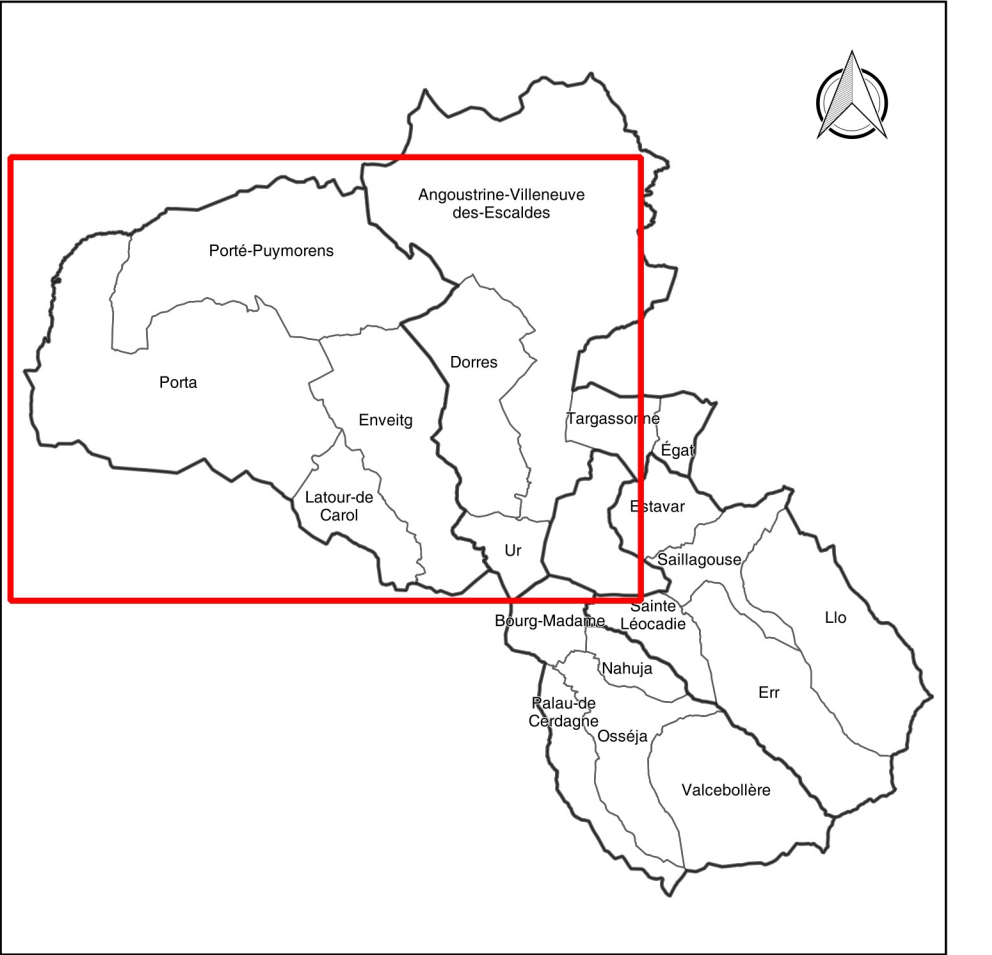


RÈGLEMENT

Règlement graphique

Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne

Échelle : 1/20000ème (au format A0)



PLU approuvé le 19 décembre 2019

LÉGENDE

Zones urbaines :

- UA: Zone urbaine
- UB: Zone urbaine
- UC: Zone urbaine à vocation d'activités
- UL: Zone urbaine à vocation tourisme, loisirs et équipement

Zones à urbaniser :

- | | |
|---|---|
|  | 1AU: Zone à urbaniser ouverte à vocation d'habitat |
|  | 1AUE: Zone à urbaniser ouverte à vocation d'activité |
|  | 1AUL: Zone à urbaniser ouverte à vocation de tourisme |
|  | 2AU: Zone à urbaniser bloquée à vocation d'habitat |

Prescriptions :

- | | |
|---|---|
|  | Espace boisé classé identifié au titre de l'article L.130-1 |
|  | Emplacement Réservé identifié au titre de l'article L.151-41 |
|  | Règles d'implantation des constructions particulières au titre de l'article L.151-18 |
|  | Élément ou secteur identifié au titre de l'article L.151-19 pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural |
|  | Élément ou secteur identifié au titre de l'article L.151-23 pour des motifs d'ordre écologique |
|  | Terrain cultivé à protéger identifié au titre de l'article L.151-23 |
|  | Emprise maximale des constructions |
|  | Plan d'eau exclu de l'application de l'article L.122-12 |

- N: Zone naturelle
 Nc: Zone naturelle d'exploitation de Carrière
 Nk: Zone Naturelle à vocation de domaine skiable
 NI: Zone naturelle à vocation de loisirs et d'équipements
 Np: Zone naturelle protégée
 Limite de zone

-  Recul de constructions identifié au titre de l'article L.111-6
- ★ Bâtiment ou ensemble de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
-  Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
-  Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
-  Secteur de préservation de la diversité commerciale
-  Secteur Inconstructible pour des raisons de risque
-  Secteur de présomption archéologique
-  Secteur de préservation des ressources naturelles

- ... Limite communale □ Limite parcellaire ■ Bâtiment